CRANS MONTANA
POLICE MUNICIPALE
Le Commandant

RAPPORT DE GESTION DU CORPS DE POLICE 2015

1. Personnel

Au 31 décembre 2015, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :

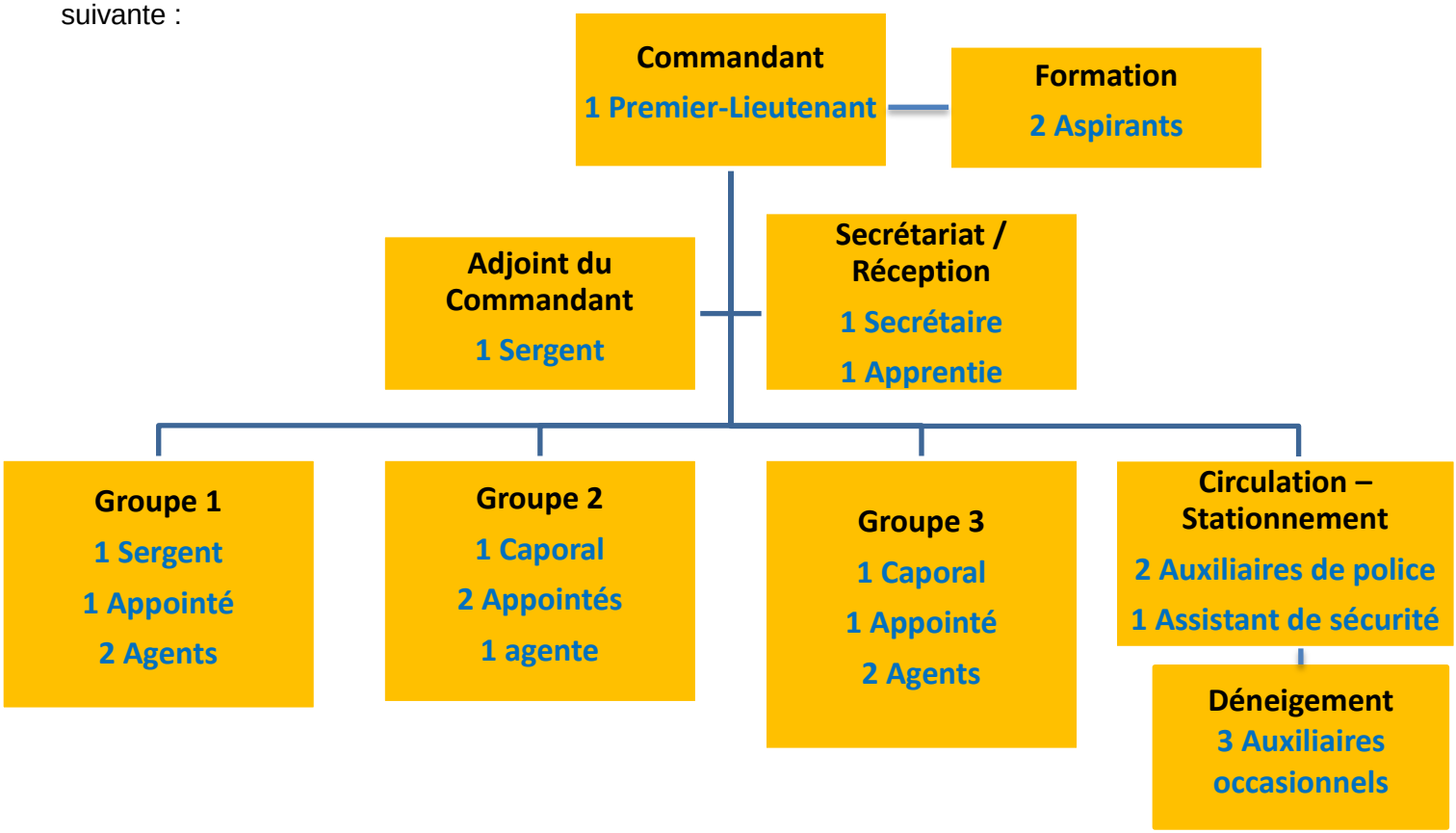

L'effectif actuel est de 21 (20) personnes. Tous les collaborateurs du Corps de police sont actuellement à un taux d'occupation de 100%, excepté la secrétaire à 90% et les auxiliaires occasionnels qui sont engagés à la demande. A relever que l'augmentation de l'effectif est en relation avec la mise en place d'une police de proximité et du commerce. L'effectif final sera au complet en 2016 avec l'arrivée d'une nouvelle agente au 1er janvier 2016 et le retour de nos deux aspirants au début du mois de mars 2016, fin de leur formation. Au 1er mars 2016, une nouvelle organisation du corps de police sera mise en place.

INFORMATION : Les chiffres entre parenthèses représentent les chiffres 2014.

La formule « heures/homme » est utilisée pour représenter, que selon la mission ou l'activité, celle-ci occupe durant « x » heures un agent. Par exemple si 2 agents patrouillent une heure, cela correspond à 2 heures/homme

L'année 2015 aura été une année de « transition » dans notre organisation, permettant de consolider l'organisation principale (voir organigramme) et de mettre en place la future structure 2016 avec la création de deux nouveaux groupes (police proximité/du commerce et administratif/responsable qualité).

Aucun départ est à signaler dans notre effectif et nous avons eu la chance de pouvoir engager 2 (3) aspirants pour l'année 2015, ce qui démontre que notre police municipale intéresse de jeunes gens à rejoindre nos rangs. Ces derniers ont débuté leur école en mars 2015 à l'académie de Savatan. Leur formation va durer une année, à relever qu'une deuxième femme fait partie des nouveaux aspirants.

2. Le secteur

Le secteur que couvre la police municipale de Crans-Montana, se compose des 6 communes de Crans-Montana, soit Icogne, Lens, Chermignon, Montana, Randogne et Mollens. Sans rentrer trop dans le détail, cela représente une quinzaine de « villages » représentant environ 15'663 (14'977) habitants permanents et selon les saisons et/ou périodes, jusqu'à 50'000 résidents, ce qui nous propulse au rang de plus grande ville du Valais en habitants. Les six communes totalisent une superficie totale d'à peine moins 100 km2.

3. Les activités

Notre travail s'articule sur plusieurs axes principaux, soit :

- La prévention – Police secours
- La circulation routière
- La police de proximité
- Service administratif – Missions particulières

Chacune de ces activités principales est effectuée par chaque agent de police, ceci selon le tournus et les besoins du service.

Les policiers, assistant de sécurité publique et auxiliaires ont passé 66% (62%) de leur temps dans le terrain, 34% (38%) ont été consacrés à des tâches administratives et à de la formation continue.

4. La police de Proximité

Cette nouvelle activité a commencé au mois d'octobre 2012. La police de proximité pratiquée sur Crans-Montana doit-être une mission principale et très importante. Cependant, il faut impérativement avoir le temps pour pouvoir la pratiquer de façon appropriée. En effet, le policier qui effectue de la police de proximité n'est pas engagé dans d'autres missions de police. Bien que très importante, il faut relever que les missions actuelles et l'effectif ne nous permettent pas à ce jour de pouvoir détacher des agents à 100% dans cette mission, état qui va changer en 2016, 2 agents seront affectés exclusivement à cette mission.

Dans une première phase, nous avons commencé par rendre visite aux commerçants afin de nous présenter et de répertorier les commerces qui se trouvent sur les six communes. L'objectif est de pouvoir passer dans chaque commerce au minimum deux fois par année. Au 31 décembre 2015, nous avons visité 208 (203) commerces.

Lors de notre prise de contact, un prospectus avec des informations sur la lutte contre le vol à l'étalage est distribué et nous répondons aux diverses questions des gérant(e)s. Ces derniers

peuvent nous atteindre via un natel de proximité, spécialement desservi durant les heures d'ouverture des magasins.

Nous avons également mis en place une « alarme-sms » afin de pouvoir très rapidement alarmer les commerçants en cas d'infractions spécifiques. Ce service est volontairement gratuit. Tous les commerçants qui sont approchés peuvent s'inscrire à ce nouveau service que notre police offre gratuitement.

En finalité, le but de notre police de proximité est de nous occuper du 95% des personnes qui n'ont jamais à faire à la police, afin d'être à l'écoute et de pouvoir prendre en compte leurs attentes et leurs besoins.

5. Police de prévention – Police secours

En ce qui concerne l'activité de prévention et de police secours en général, le personnel a procédé à 1225 (1046) interventions commandées par l'intermédiaire du central téléphonique ou spontanées. Les interventions par mois sont représentées dans le tableau ci-dessous. En annexe vous trouverez également un plan avec les principales interventions liées à la sécurité générale.

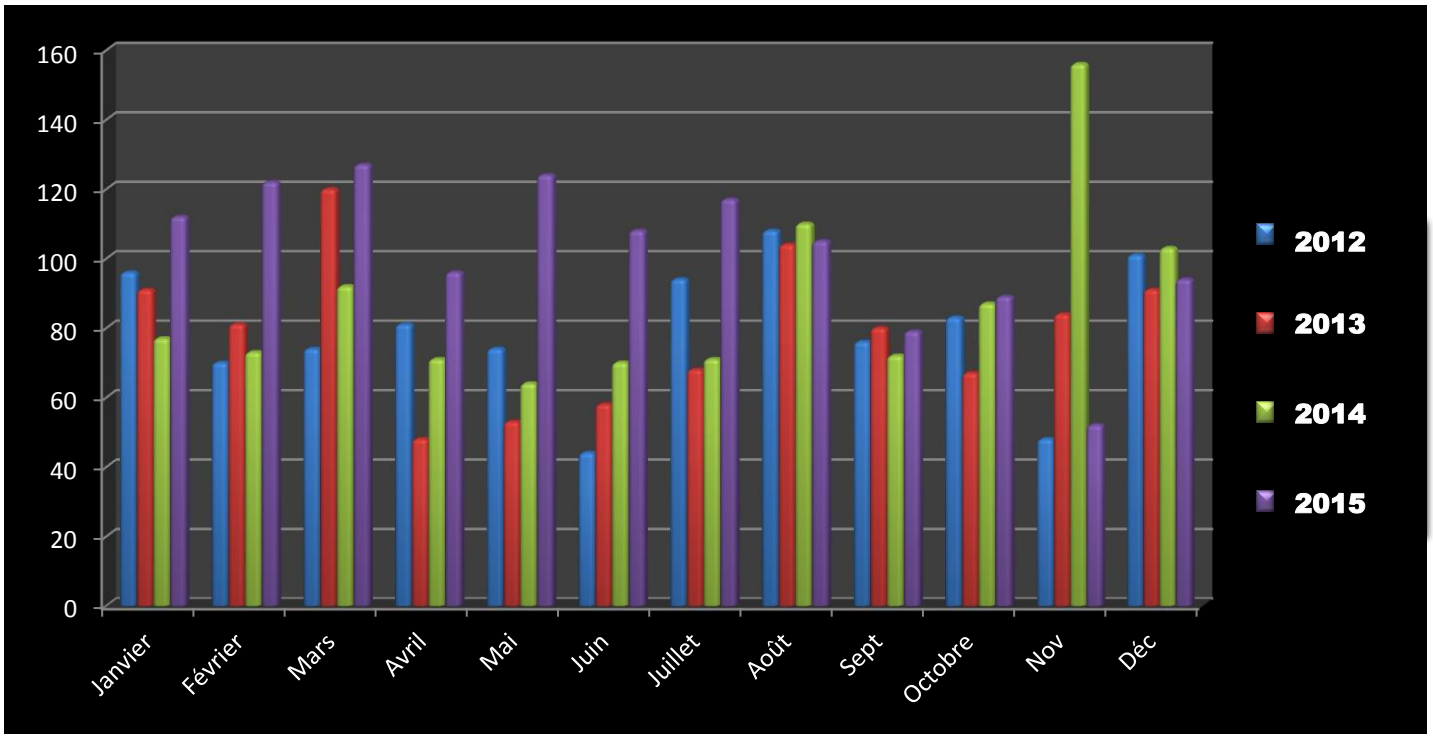

4'505 (2'384) Heures/homme de patrouille à pied et 4'613 (3'631) Heures/homme de patrouille en véhicule ont été effectuées dans le cadre des missions de prévention. Nos 4 véhicules, soit 2 véhicules d'intervention, 1 fourgon transport de choses/personnes et 1 véhicule de proximité ont parcouru 90'387 (77'692) km, soit une moyenne mensuelle de 7'532 (6'474) km. Un effort particulier a été effectué par nos agents pour augmenter leur temps en patrouille pédestre.

A relever que nous possédons, un véhicule d'intervention en motorisation hybride et un véhicule pour la police de proximité 100% électrique, ceci afin de répondre à la labellisation « Cité de l'énergie » de l'ACCM et parce qu'une entreprise moderne se doit de réfléchir à son impact au niveau écologique. De plus, nous avons également relancé la bike-patrol, laquelle a effectué de petits débuts, 75 (26.5) heures/homme de patrouille.

Les manifestations régulières et/ou d'importance font partie de la vie de la station et de Crans-Montana et ces dernières ont nécessité la présence du personnel de prévention pour un total de 1'047 (866.75) Heures/homme, soit pour les principales : Coupe du Monde de ski FIS, Caprices Festival, Fête de la St-Georges, Summer Festival, Omega European Master Golf, Jeep Heep-Heep, Fêtes dans la rue, Rallye du Valais et Winter Festival.

Le personnel de prévention a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total ce sont 1'278 (1'070) actes qui ont été transmis à la police pour notification et sur l'ensemble, 1031 (842) ont été notifiés par le Corps de police.

Plusieurs campagnes de prévention ont été mises en place durant cette année. Nous pouvons relever la lutte contre le bruit aux abords des établissements publics, avec installation d'affiches et d'un dispositif de mesure des décibels en temps réel, distribution de grattoirs aux automobilistes (500 pièces), campagne dans les zones 20 et 30 km/h avec la distribution de fichets expliquant les devoirs et droits des différents utilisateurs, campagne pour la protection des mineurs et la vente d'alcool avec Addiction Valais.

A l'école des Roches, des présentations sur les droits et les devoirs d'un citoyen, une leçon théorique sur la loi sur la circulation routière et une leçon pratique avec l'utilisation d'un véhicule tonneau et de la remorque Seat-belt (ceinture de sécurité) ont été dispensées. Ces leçons sont données à chaque nouvel étudiant débutant ses études dans cette école internationale. Ce sont donc environ 700 (650) étudiants qui ont suivi l'un de nos cours.

Nous nous rendons également au cycle d'orientation où les classes de 1ère année reçoivent un cours sur les droits et les devoirs des jeunes, lequel est complété par la remise d'un mémo.

Nous avons également participé à la formation des agents de sécurité des établissements publics du Haut-Plateau selon la modification du Concordat sur les entreprises de sécurité. Lors du Cabriolet Paradise, 200 personnes ont testés la voiture tonneau. Deux jeunes garçons ont passé une journée avec nos policiers durant la journée « Osez tous les métiers ».

Après plus de 30 ans d'absence, nous avons pu mettre en place un jardin de circulation pour les élèves de 5ème et 6ème primaire. Nous avons profité de ce moyen didactique pour faire deux week-ends de « Portes ouvertes » qui ont rencontré un très joli succès auprès de nos citoyens et clients de passage.

Nous avons également établi quelques 396 (393) procès-verbaux de dénonciation et rapports, répartis selon le tableau ci-dessous.

Règlements communaux	29 (28)
Sécurité et ordre public	31 (69)
Tranquillité publique	54 (54)
Lois cantonales et fédérales	67 (50)
Autres	36 (30)
Loi sur la circulation routière LCR	179 (162)

Notre station est également couverte par 160 (150) caméras de surveillance. Ces dernières sont extrêmement efficaces en termes de prévention et sont à prendre en considération lorsque l'on parle du sentiment de sécurité. En cas d'infraction avec fuite de l'auteur, nous pouvons relever que dans 80% (73%) des cas qui ont occupé la police, l'auteur a été identifié grâce aux caméras. Il faut savoir que leur usage est règlementé selon des bases légales très strictes. La forte augmentation des identifications est due à une analyse minutieuse des nouveaux emplacements des caméras et à une meilleure couverture du secteur. Il faut également tenir compte de l'amélioration de la technologie. La plus-value sécuritaire grâce aux caméras doit également être prise en compte dans la présentation de notre station à notre clientèle étrangère, laquelle est aussi et de plus en plus sensible à la sécurité générale.

Nous devons également relever l'identification de deux bandes de cambrioleurs grâce à la vidéosurveillance et qui s'est soldé par leur interpellation en collaboration avec divers polices cantonales et au final plus de 50 cas qui ont pu être imputés à ces personnes principalement sur le canton du Valais et Vaud. Et également l'Interpellations de 3 personnes suite à un cambriolage grâce à la mise en place d'un dispositif de recherche en collaboration avec la police cantonale et les polices municipales de la région.

6. Circulation routière

Les missions principales dans le cadre de cette activité sont:

- veiller à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route ;
- prévenir les délits et les accidents par une présence accrue sur les axes routiers ;
- gérer les véhicules en mouvement et à l'arrêt ;
- effectuer des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des campagnes de prévention.

6.1 Radar mobile :

Dans le cadre de la prévention routière, nous avons procédé à 110 (124) contrôles de vitesse. A cette occasion, 12'903 (14'871) véhicules ont été contrôlés et 1456 (1'519) procès-verbaux et contraventions ont été dressés, ce qui représente un taux de 11.28% (10.21 %) d'infractions. Il faut relever que lors de ces contrôles 3 (2) permis de conduire ont été retirés sur le champ.

6.2 Ivresse au volant :

21 (22) permis de conduire ont été saisis par la police pour ivresse qualifiée (+ de 0,8 o/oo) au volant ou au guidon ; 1 (2) personnes ont été dénoncées pour ivresse légère (entre 0,5 o/oo et 0,79 o/oo).

6.3 Accident de circulation :

Les patrouilles de police sont intervenues à 75 (116) reprises sur des accidents de circulation, soit 12 (26) accidents ayant causé des blessures, 63 (90) accidents avec dégâts matériels. Une partie de ces accidents sont réglés par des constats à l'amiable entre les automobilistes. Ce qui peut expliquer la différence entre nos chiffres et ceux relevés dans la statistique cantonale.

A relever que les rapports d'accidents sont de la compétence de la police cantonale, cependant, nous sommes pratiquement engagés à chaque fois sur ces sinistres afin de sécuriser le secteur et afin de définir si l'intervention de la police cantonale est nécessaire (arrangement à l'amiable entre les automobilistes).

En annexe vous trouverez une carte qui présente les accidents de circulation ainsi que nos contrôles radar sur notre territoire.

6.4 Contrôle du stationnement :

Pour le contrôle des véhicules en stationnement, la police municipale peut s'appuyer sur trois auxiliaires de police représentant 3 (2,6) postes de travail. Grâce à ce service, l'ensemble des places de stationnement à durée limitée peut être contrôlé et ainsi garantir un tournus pour que chacun puisse trouver une place de stationnement à proximité des commerces ou en station.

Sur l'ensemble des 6 communes, 9'261 (9'985) amendes d'ordre ont été établies, ceci pour un montant de CHF 606'000 (630'000.00) environ. Il faut savoir que la politique du stationnement et de donner la priorité aux usagers dits faibles (piétons) ainsi qu'aux transports publics et de faciliter l'accessibilité au stationnement à durée limitée proche des commerces.

Nous avons également fait intervenir l'entreprise agréée pour déplacer 8 (16) voitures en fourrière, principalement dans le cadre des mesures de déneigement.

Dans le cadre du stationnement en station, l'année 2015 a été une année particulière, puisque la police avec l'appui de l'ACCM et des communes a mis en place un concept de signalisation active des parkings publics avec l'installation de 23 emplacements ce qui fait un total de 65 caissons lumineux indiquant aux automobilistes le nombre de places restantes dans les parkings publics et les dirigeant sur ces parkings. Ce dossier a été entièrement pris en charge par la police et sur une durée d'un peu plus de 2 ans de la feuille blanche à la mise en fonction du dispositif (fin janvier 2016).

6.5 Info radar - Visispeed :

L'info radar du type «Visispeed » est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse. Il a été utilisé durant 191 (156) jours. Il a contrôlé 425'627 (183'302) véhicules pour un taux théorique de 9.21 % (13.35 %) d'infractions. En effet, le Visispeed étant un outil de prévention, aucune infraction n'est dénoncée. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés. Cet appareil a été fortement utilisé dans les zones aux abords des écoles. Les vitesses maximales enregistrées ont été de 147 (126) km/h au lieu du 50 km/h, 91 (78) km/h dans une zone 30 km/h et 53 (54) km/h dans une zone de rencontre limitée à 20 km/h. Ce haut pourcentage d'infraction relève le comportement général des automobilistes. La différence avec le radar mobile provient que lorsqu'un contrôle radar est en cours, des agents de police sont sur place pour intercepter les contrevenants et les automobilistes s'avertissent entre eux (appels de phare, signe de la main, etc.) qu'un contrôle est en cours, ce qui diminue fortement le taux d'infraction. Afin de pouvoir lutter efficacement contre les « chauffards », il sera planifié pour l'année 2016, un à deux contrôles radar par mois sans interception.

6.6 Borne de comptage - Vedasys :

Le Corps de police dispose d'une borne de comptage du trafic. Cet appareil enregistre le passage des véhicules, leur vitesse et peut être utilisé uniquement à des fins statistiques. Contrairement à l'appareil Visispeed, cette borne de comptage n'affiche pas la vitesse des véhicules.

Cette installation a été utilisée principalement pour les expertises relatives à la mise en place des zones 30 km/h ou des zones de rencontre et pour les expertises à postériori desdites zones.

6.7 Parcomètres :

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage et de l'entretien des parcomètres ainsi que des horodateurs. Il est également responsable de récolter, trier et distribuer à la banque l'argent récolté selon la répartition des appareils sur les communes.

En 2015, les différents secteurs comptabilisent au total 38 (38) parcomètres/horodateurs, soit 5 (5) sur la commune de Lens, 22 (22) sur Chermignon, 3 (3) sur Montana et 8 (8) sur Randogne. La somme totale récoltée par ce service représente CHF 333'459.35 (373'084.85).

7. Education et prévention routière

La mission de la prévention et de l'éducation routière sur nos 6 communes est de la responsabilité de notre police municipale. Ce service est effectué principalement par trois (3) collaborateurs. Cependant, ils peuvent être secondés par certains de leurs collègues, selon la charge de travail. Nos trois responsables du service de la prévention et de l'éducation routière de la police municipale de Crans-Montana ont mené à bien le programme planifié pour cette année. Au final, ce ne sont pas moins de 477 (524) Heures/homme qui ont été effectuées pour notre jeunesse.

Le détail des passages dans les classes ainsi que toutes les autres activités effectuées par ce service figurent également ci-après.

Le programme pour cette année 2015 a été le suivant :

- 1ère et 2ème enfantines : La traversée de la route, le chemin de l'école et le comportement dans les transports publics (2 passages ont été effectué sur l'année 2015)
- 1ère et 2ème primaires : La traversée de la route, le chemin de l'école et le comportement dans les transports publics (2 passages ont été effectué sur l'année 2015)
- 3ème et 4ème primaires : Le Merle Blanc 1 / Risques d'accident liés à la traversée de la route.
- 5ème et 6ème primaires : Le jardin de circulation.
- Cycle d'orientation : Les dangers liés aux angles morts des véhicules et des méfaits de l'alcool et des produits stupéfiants.

Récapitulation

Nombre d'élèves instruits :1'086 (1'130)

Nombre de classes visitées : 66 (64)

Par ailleurs, nous dispensons également des cours théoriques pour les candidats à l'obtention du permis de cyclomoteur et agricole. 26 (23) candidats se sont présentés à ce cours et 11 (15) ont obtenus au final leurs précieux sésames, soit un pourcentage de réussite de 42% (68.5%). A relever que cette année, nous avons mis à disposition des candidats un CD-Rom afin qu'ils puissent

s'entraîner chez eux tranquillement. Il faut relever ici un certain manque de conviction de la part des jeunes qui se présentent à ces cours, ce qui peut expliquer le taux bas de réussite.

Cette année a été mis en place une information à tous les élèves de 4ème à la 6ème année, afin d'inculquer et sensibiliser les élèves au bon comportement à avoir à l'attente du bus et surtout à l'intérieur de celui-ci. Suite à cette visite, une charte a été établie et distribuée à l'ensemble des élèves ainsi qu'aux transporteurs.

Nous avons également eu la chance de pouvoir bénéficier du jardin de circulation de la police neuchâteloise durant 2 semaines, ce qui a permis à 222 élèves de pouvoir s'exercer aux difficultés de la circulation routière avec un vélo, ceci en toute sécurité.

Ce service coordonne également la mise en place de la signalisation particulière (les crayons de couleur) lors des rentrées des classes après les vacances scolaires. Cette campagne est accompagnée d'une forte présence de la police à proximité immédiate des écoles afin de parfaire la connaissance des élèves, mais également de rappeler quelques règles élémentaires de circulation aux parents/accompagnants qui déposent les élèves en voiture à l'école.

Nos instructeurs ont encore suivi la journée des instructeurs d'éducation routière du Valais romand et se sont rendus au Congrès des instructeurs de la circulation à Berne, organisé par le BPA[1]. De plus, une journée d'information sur le Merle Blanc a été suivie par le staff des instructeurs. Et deux instructeurs ont suivi un cours de formation continue sous l'égide de l'ISP de trois jours.

8. Taxis

La police a comme mission de faire respecter le règlement des taxis sur notre territoire. A la fin de cette année, il y avait 20 (20) concessionnaires au total et 34 (32) concessions, dont 29 (27) concessions de type A, lesquels se partagent le droits de stationnement sur la voie publique et aux emplacements réservés. Il y a 5 (5) concessionnaire de type B, soit sans droit de stationnement, ce qui signifie que les véhicules de ces concessionnaires ne peuvent attendre la clientèle sur une case de stationnement destinée à cet effet. Cela représente un parc de 34 (37) taxis. 13 (13) places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 37 (39) conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires.

Un représentant du Corps de police fait partie de la commission des taxis de l'ACCM[2].

9. Instruction – Formation continue

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 711 (753.5) heures/homme.

La formation continue du personnel comprend entre autre les thèmes suivants : Tirs, self-défense, formation continue par l'APMVS[3]. Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de police pour sous-officiers de police, soit le cours de conduite de niveau 1, suivi par 1 (2) collaborateurs. Un cours sur la Bike-Patrol a également été suivi par 6 (5) de nos cyclistes-policiers.

[1] Bureau de prévention des accidents
[2] Association des communes de Crans-Montana
[3] Association des polices municipales valaisannes

10. Service administratif

Le secrétariat a enregistré durant l'année 854 (1'270) lettres pour lesquelles une réponse était nécessaire. Il faut ajouter à cela une recrudescence des formules électroniques de transmission ou demandes d'informations (e-mail), toutes aussi importantes, de plus en plus utilisées et qui nécessitent également une réponse écrite. Le service établit en plus des documents du Corps de police tous les courriers qui concernent celui-ci, mais dont la réponse exige la signature du Commandant.

Dans le cadre du traitement des amendes d'ordre, le service gère tous les courriers, notamment 2'339 (3'071) avis de contravention. Lorsque l'amende reste impayée malgré l'envoi du rappel, elle est transmise sous forme de mandat de répression au service compétent de l'Etat. Pour l'année écoulée, 903 (1'275) mandats ont été envoyés.

11. Accueil du public - Guichet

Ses missions principales sont la gestion des appels téléphoniques, la transmission de ceux-ci aux personnes concernées, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police. De plus, il assure également la remise des commandements de payer aux personnes se présentant au guichet.

La desserte de la réception est assurée du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, avec fermeture le week-end et les jours fériés.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, autorisations à l'acte, etc. Il assure la gestion des objets trouvés et répond aux nombreuses questions du public. A relever que notre bâtiment abrite également les locaux de la police cantonale et c'est tout naturellement que notre secrétaire accueille et renseigne également les clients venant se présenter pour la police cantonale.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et du guichet

5'905 (5'972)	Appels téléphoniques réceptionnés par le central
145 (158)	Objets trouvés remis au poste de police
338 (169)	Objets perdus annoncés au poste de police
85 (110)	Objets restitués à leur propriétaire
2'971 (3'669)	Demande d'identités MOFIS[4]
3'585 (4'196)	Personnes accueillies à notre réception
854 (1'270)	Courriers traités (reçus)

Depuis le mois de janvier 2015 nous avons 4 (2) cartes CFF journalières ce qui a occasionné une surcharge du travail administratif dans le renseignement téléphonique/mail, ainsi que l'accueil au guichet pour les réservations de ces dernières.

[4] Ordonnance sur le registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules

12. Naturalisations

Nous avons effectué les rapports d'enquête pour les demandes de naturalisation pour le SPM[5], soit :

Naturalisations ordinaires : 60 (62)

Naturalisations facilitées : 12 (12)

Total : 72 (74)

13. Divers

Dans les missions particulières, nous pouvons relever que nous collaborons avec plusieurs services communaux et cantonaux, soit de manière spontanée, soit à leur demande via des requêtes.

Nous effectuons encore le prélèvement des eaux des piscines sur les communes, soit 137 (196) Heures/homme.

Nous effectuons également des contrôles spontanés concernant la lutte contre le travail au noir et également sur requêtes du SPM et/ou du SPT[6], ce dernier service collabore avec nos agents pour effectuer également des contrôles sur le terrain.

Les BE[7] communaux nous demandent régulièrement de mener des enquêtes sur la domiciliation des personnes, annonce pour départ/arrivée tardives, contrôle du délai pour déposer ses papiers et le non paiement des médailles des chiens, entre autre.

Requêtes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contrôle de domicile			9	13	20	18
Détention d'animaux				2	1	1
Divers	8	13	2	6	3	1
Naturalisation	55	52	69	61	74	67
Notification	3	2		18	8	5
Permis de séjour	3	1	3	3	3	2
Prise d'emploi	24	35	24	19	30	9
Regroupement familial	2	1	1		3	1
Renseignements complémentaires	24	26	30	22	7	15
Retard d'annonce			8	3	2	16
Vérification d'adresse	18	11	11	6	4	2

[5] Service de la population et des migrations
[6] Service de protection des travailleurs et des relations du travail
[7] Contrôle des habitants/Bureau des étrangers

DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ

SÉCURITÉ

BRUIT

VOLS (simple, à l'étalage, à la tire, etc)

Annexe1 / Sécurité

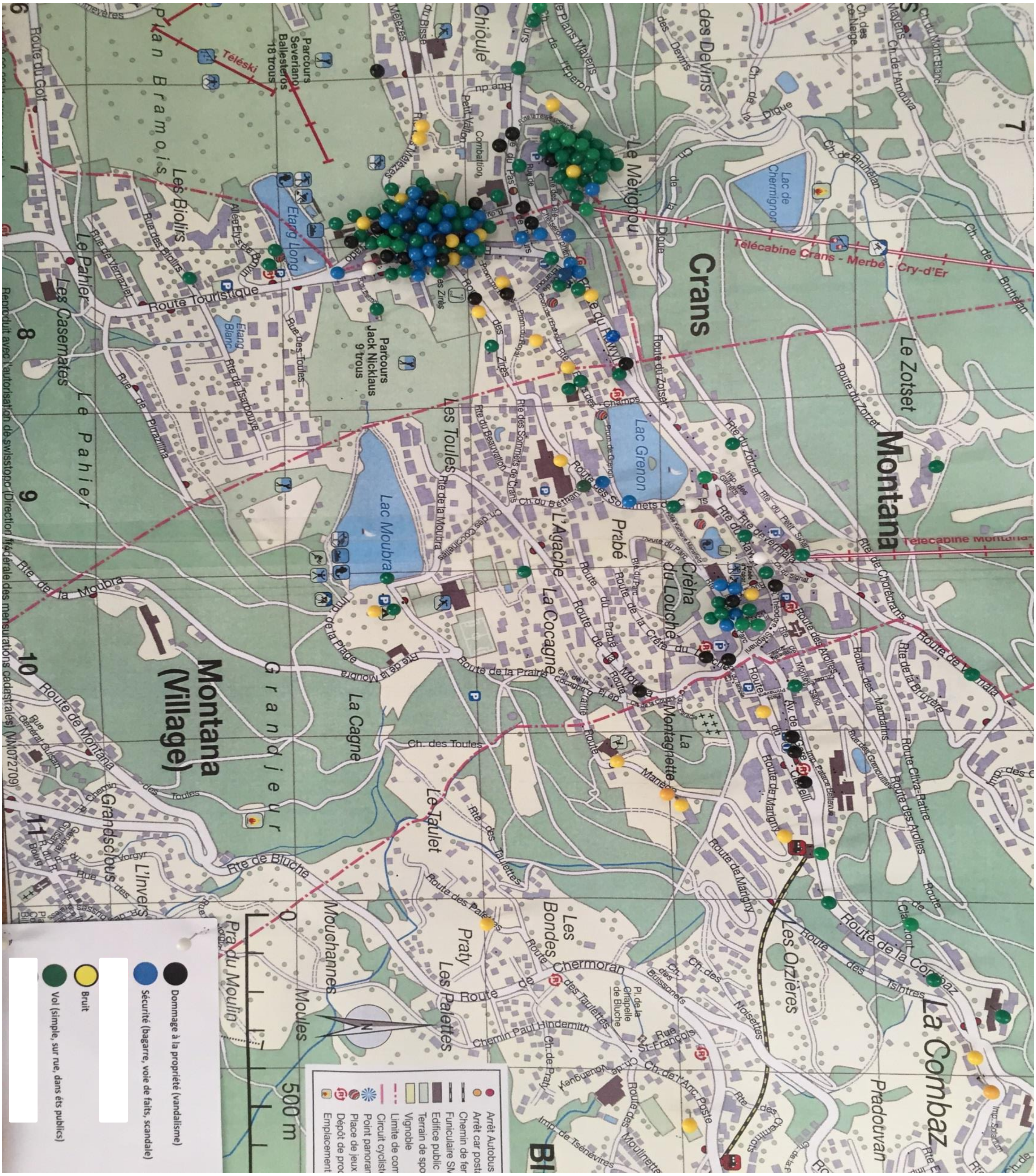

CRANS MONTANA
POLICE MUNICIPALE
Le Commandant

ACCIDENT DE CIRCULATION

RADARS
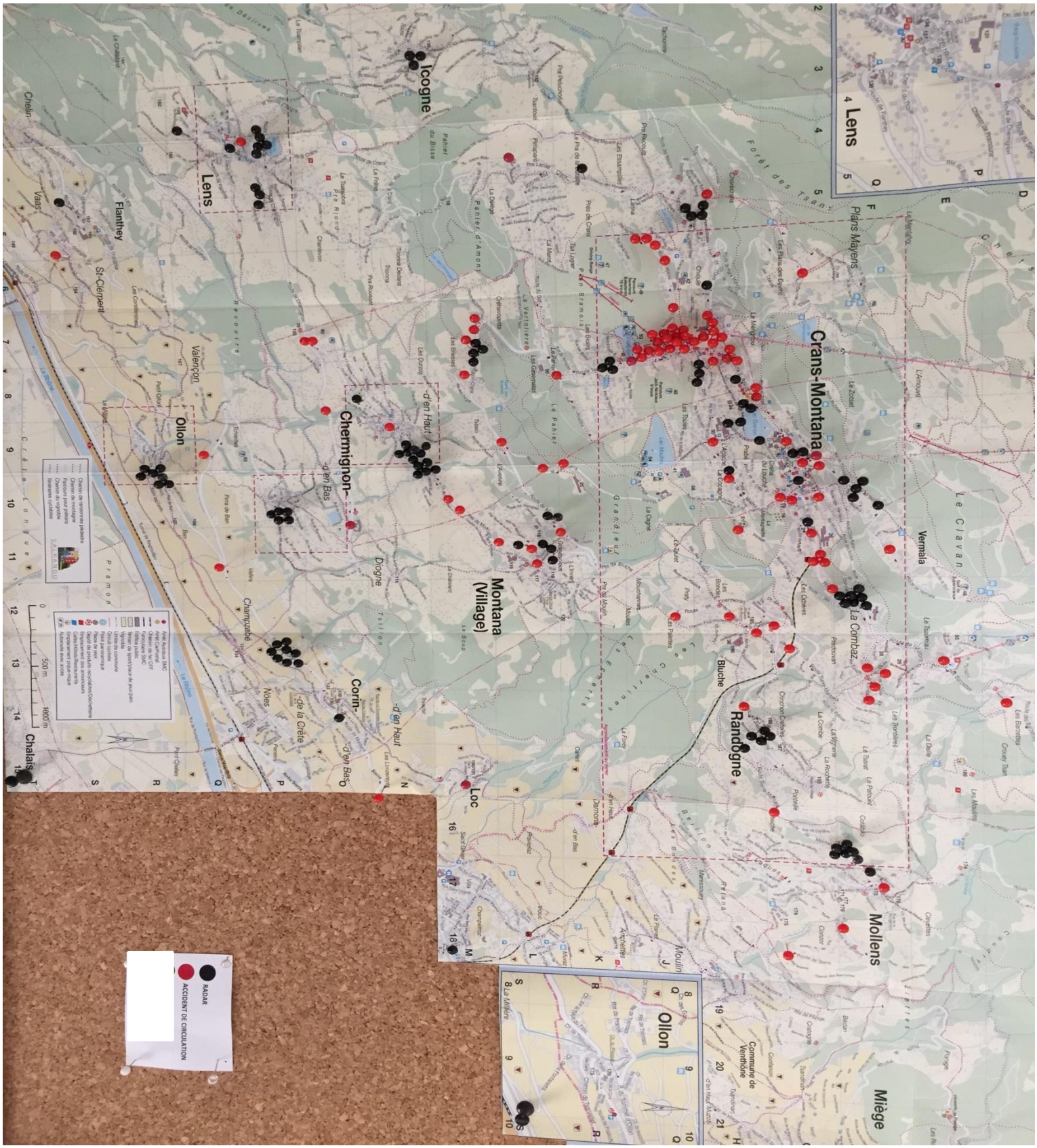
Annexe 2 / Circulation routière